

Insertion travailleurs handicapés : La direction maintient son effort pour obtenir l'image d'«Entreprise Handi-accueillante» !

Après un premier accord de trois ans qui a permis à l'entreprise de dépasser le taux légal des 6%, les partenaires sociaux ont signé en décembre 2010, le nouvel accord sur l'insertion des travailleurs handicapés. Son objectif reste évidemment de rester au dessus de la barre des 6%, mais aussi de développer des formules d'insertion comme les stages en entreprise, la formation en alternance pour ce public. La délégation CFDT (Catherine Fréville-Satory et Daniel Coutaudier-DSC) ont rappelé la nécessité de mettre en place un outil pour suivre l'accès à la formation et le respect de l'égalité de traitement de ces salariés.

Taux d'emploi en hausse !

En décembre, date de la fin du premier accord, le groupe Nexter avait atteint un taux de 7.02% d'emploi de travailleurs handicapés. Le taux d'emploi direct (contrats Nexter CDI, CDD et CAQ) était alors de 4.84% et **il est passé à 5.34%, grâce à 19 nouvelles RQTH** (reconnaisances qualité travailleurs handicapés) de salariés Nexter. Il faut ajouter à cela le taux correspondant à la sous-traitance réalisée par les entreprises adaptées ou spécialisées (EA, ESAT) pour définir le taux global, mais la direction ne disposera de cet élément qu'en fin d'année. Il est quasiment certain que le taux de 7.02% de 2010 sera dépassé.

Le responsable de la mission handicap, J. Y. Latre, a informé les membres de la commission sur les actions menées : diffusion des offres de postes, participation à des forums, échange de CV avec d'autres entreprises et organismes. Cependant, aucune embauche n'a pu être concrétisée en 2011, pour l'instant. Pour les formations supérieures et en alternance, la direction a eu recours à l'association «Tremplin entreprises».

Partenariats engagés :

L'accord prévoit d'engager des partenariats avec des écoles pour faciliter

l'accueil de stagiaires ou apprentis en situation de handicap. Même si des approches ont pu être réalisées, Nexter n'a pas identifié, pour cette rentrée de septembre, de candidatures correspondant aux métiers de notre entreprise.

5.34%

C'est le taux d'emploi direct des travailleurs handicapés à Nexter.

Aménagements et aides :

Deux centres (Satory et Bourges) ont équipé certaines salles de réunion de matériel spécifique aux déficients auditifs. Une étude est en cours pour une réalisation identique en 2012 sur le site de Toulouse. Depuis le début de l'année, le budget de la mission Handicap a permis :

- ◆ une dotation de 13 amplificateurs téléphoniques,
- ◆ deux remboursements d'appareillage,
- ◆ un aménagement de poste,
- ◆ un siège ergonomique spécifique
- ◆ deux études d'accompagnements en reconversion professionnelle suite à évolution du handicap,
- ◆ des accompagnements à la personne.

Recours aux entreprises adaptées :

A l'instar de certains sites, il est recherché des entreprises adaptées pour réaliser des prestations sur les centres de Bourges, St Etienne et Tarbes. De plus, la direction veut développer cette formule pour des missions plus ponctuelles (restauration événementielle, archivages et saisies en masse).

Formation/information :

La direction a débuté l'année par l'information aux managers et nouveaux correspondants locaux, sur le nouvel accord. Elle a également consacré un article sur Challenge aux actions de la mission handicap.

Concernant les actions de sensibilisation, Nexter a participé :

- ◆ à la réalisation d'un film sur le handicap intitulé «Notre force à nous»,
- ◆ à une soirée thématique où 80 salariés Nexter ont été invités,
- ◆ à deux manifestations (Festival à Bourges et course-relais à Satory).

Semaine de l'emploi des personnes handicapés,

du 14 au 18 Novembre. Partout en France, la CFDT s'inscrit dans des actions régionales. Informez-vous !